

Compte-rendu du Comité Syndical S.I.S.T.O. du Mercredi 24 Juin 2009 à 20 H 30

Etaient présents :

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré
Mme CHAUVEAU Marie Lise, M. BOULTOUREAU Hubert – Bourg d'Iré
M. GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtellais
M. CHAUVEAU Olivier – la Ferrière de Flée
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée
MM. COUTINEAU Michel, PELLUAU Dominique – Louvaines
M. SEJOURNE Serge - Marans
MM. RONCIN Joël, GUINCHARD Serge – Montguillon
MM. LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère
M. BELLIER André – St Martin du Bois
MM. MARTIN Olivier, BECHU Patrick – St Sauveur de Flée
M. BRAUD Alain, Mme LAMARCHE Sonia - Segré
MM. FUSELIEZ Didier, HUAULME Yannick – Andigné
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée
M. PLACET Denis, Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay
M. LAURENCEAU Jean Marie, Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé sur Baconne
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé
MM. AUGEREAU Tony, GAUDIN Joseph – Gené
MM. GILARD Laurent, FOUCHER Jérôme – Grez Neuville
M. JUTEAU Jean Jacques – La Jaille Yvon
MM. CHALET Daniel, BOURGEGAIS Michel – Le Lion d'Angers
M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine
M. AIGLE Laurent – Pruillé
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou
M. BERTHELOT Paul – Vern d'Anjou
M. CHEVILLARD Jean Alain – Angrie
M. RAYMOND Alain - Freigné
M. GAUTIER Joseph – Loiré

Etaient excusés :

Mme JAMES Marie Agnès – Aviré
M. PASSELANDE Germain – La Chapelle sur Oudon
M. GEORGET André – La Ferrière de Flée
M. DERSOIR Gaëtan – Marans
M. TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois
Mmes MICHEL Muriel, PASQUIER Marie Noëlle, M. COTTIER Guy – Sainte Gemmes d'Andigné
MM. GRIMAUD Gilles, LANDRON Alain – Segré
M. GAUTIER Jacques – Brain sur Longuenée
M. BOUIN René – Chenillé Changé
M. ONILLON Jean Marc – Grez Neuville
M. CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon
MM. GLEMOT Etienne, RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers
Mme BELLIER-POTTIER Marie Françoise – Montreuil sur Maine
M. PELE Jacques – Pruillé

M. PARE Marcel – Thorigné d'Anjou
M. BOUMIER Jean Louis, Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou
Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie
M. BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick – Freigné
M. COUDRAY Peter – Loiré

Etaient absents :

MM. SEREX Francis, ROUSSEAU Hubert, Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau
M. FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou
MM. BOISNEAU Claude, CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos

Pouvoirs :

M. BOUMIER Jean Louis a donné pouvoir à Monsieur BERTHELOT Paul
M. PASSELANDE Germain a donné pouvoir Monsieur BELLIER André
Mme BELLIER-POTTIER Marie Françoise a donné pouvoir à Monsieur REMOUE Michel

Secrétaire de Séance : Mme CHAUVEAU Marie Lise

(Diaporama joint au compte rendu)

Ajout de 1 point à l'ordre du jour :

Avenant au contrat Barème D d'Eco Emballages au sujet des soutiens financiers de cartons de collecte sélective et la prise en compte de la nouvelle population.

Vote à l'unanimité

Avenant au contrat Barème D d'Eco Emballages

Monsieur LAURENCEAU présente l'avenant qu'Eco Emballages a adressé pour modifier les soutiens à la tonne triée de cartons et prendre en compte la nouvelle population.

Pour 2008, le SISTO sera soutenu à 12,4Kg par habitant au lieu de 9,5Kg (ancien système) soit environ + 20 000 €.

A partir du 1^{er} Janvier 2009 il sera tenu compte des nouvelles populations municipales avec les recensements annuels. Pour le SISTO, il y aura une diminution des aides de 15 000 €.

Vote : A l'unanimité

Adoption des comptes-rendus

Les comptes rendus du 28 janvier et du 25 février 2009 ont été adoptés à l'unanimité

Rapport Annuel 2008

Monsieur BELLIER présente le rapport annuel de l'exercice 2008 concernant le bilan du SISTO. Ce document a été remis à tous les délégués. Les éléments techniques et financiers sont présentés. Le coût restant à charge pour chaque habitant s'élève à 61,40 €TTC pour l'année 2008.

Vote à l'unanimité

Programme local de Prévention

Monsieur BELLIER informe que l'ADEME propose un accord cadre pluriannuel de partenariat pour réduire les déchets. Il faudra diminuer de 7 % les déchets sur 5 ans.

Avec l'aide de l'ADEME, le SISTO devra se donner les moyens d'atteindre ces objectifs. Des aides financières seront versées par l'ADEME.

Actuellement une stagiaire établit un état des lieux et un diagnostic. Divers acteurs ont été consultés. (Présentation de tableaux)

Monsieur GRANIER souhaite connaître les axes de travail qui seront mis en place ?

Monsieur BELLIER rappelle qu'un ambassadeur de tri permettra d'informer et de sensibiliser la population à la réduction de déchets. Dans un premier temps il faut faire l'état des lieux, établir un diagnostic en faisant ressortir les actions positives. Ces actions peuvent être déclinées sur d'autres établissements dans le cadre d'un plan d'actions.

Monsieur BELLIER propose d'adopter la convention avec l'ADEME ainsi que le plan de financement.

Vote à l'unanimité

Projet de l'Ebeaupinière

Monsieur BELLIER informe que le cabinet HUMEAU-MONTAROU de Poitiers a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de l'Ebeaupinière. Sa méthode de présentation et sa méthodologie ont retenu l'attention de la commission d'appel d'offres.

La rémunération du cabinet de Maîtrise d'œuvre est fixée à 6,9% du montant des travaux.

Monsieur BELLIER présente une esquisse qui devra être revue.

Il précise qu'actuellement le broyat est enlevé par les agriculteurs. La société Métha Bio Energies (basée à Bel Air de Combrée) serait intéressée par les déchets verts du SISTO. Actuellement nous ne connaissons pas les propositions financières de cette société. Il convient de définir la superficie de la plate forme à déchets verts.

Les déchèteries devront être équipées de contrôles d'accès. Les enjeux sont importants financièrement. Actuellement à la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné il est comptabilisé 400 véhicules/jour le samedi.

Le contrôleur technique retenu est la Société NORISKO pour un montant de 7 557,52 € TTC.

Vote : à l'unanimité

Emprunt auprès du CRCAM

Monsieur BELLIER informe que le Crédit Agricole a proposé un emprunt « IENA PREFI ». Cela permet de libérer les fonds en fonction des besoins. Montant de l'Emprunt 2M€

Vote : Adopté à l'unanimité

Accueil des D3E

Monsieur RAYMOND informe que la mise en place de la collecte des D3E va être opérationnelle à partir du 1^{er} Juillet dans les 3 déchèteries le samedi uniquement.

Avenant n° 2 au marché déchèteries (lot n°1 avec SITA OUEST)

Monsieur BELLIER rappelle que dans le cadre de la mise en place de la collecte des D3E, il est nécessaire d'avoir un gardien supplémentaire le samedi dans les déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et le Lion d'Angers. Coût de l'avenant + 18 200 € H.T. pour un montant initial du marché de 277 784 € H.T.

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable le 4 juin dernier.

Vote : A l'unanimité

Avenant n° 2 à la convention du SYCTOM Loire Béconnais

Monsieur RAYMOND rappelle que les habitants du Canton de Candé utilisent la déchèterie de Candé. Une convention a été établie avec le Syctom Loire Béconnais pour son utilisation par des habitants du SISTO.

Suite au nouveau recensement, la nouvelle population est de 1914 habitants contre 1 707 habitants sur l'ancienne convention. La Communauté de communes du Canton de Candé rembourse intégralement le SISTO. Il n'y a pas d'incidence financière pour le SISTO.

Vote : A l'unanimité

Convention avec L.V.L. pour l'enlèvement des cartouches d'encre

Monsieur BELLIER informe que les Ateliers du Bocage ne souhaitent pas reconduire la convention pour une collecte gratuite.

La Société LVL basée à Nantes propose de collecter les cartouches d'encre gratuitement. La Société LVL propose de signer une convention pour une durée d'un an renouvelable.

Vote : A l'unanimité

Convention pour l'évacuation du broyat en agriculture

Monsieur BELLIER rappelle que l'étude de la chambre d'Agriculture a permis de voir que le broyat a une réelle valeur ajoutée pour les agriculteurs. Après discussion avec les agriculteurs, le SISTO verserait 1,50€ TTC la tonne de broyat enlevée. Une convention est établie pour l'année 2009.

Vote : A l'unanimité

Autorisation du Président à passer les marchés

Monsieur le Président propose qu'une autorisation lui soit donnée pour signer les marchés et les avenants dans la limite d'un seuil défini à 206 000 € H.T. et pour la durée du mandat afin d'éviter le blocage des dossiers.

Vote : A l'unanimité

Admission en non valeur

Monsieur le Président informe que Madame la trésorière a adressé 5 demandes d'admission en non valeur pour la redevance spéciale. Le montant total s'élève 876,64 €

Vote à l'unanimité

Décision Modificative n° 1

Des réajustements de compte sont nécessaires. Cela n'a aucune incidence sur le budget global.

Vote à l'unanimité

Monsieur BELLIER informe que le détail des dépenses pour la mise en place des D3E sera présenté lors du prochain Comité Syndical.

Financement du service pour 2010

Monsieur LAURENCEAU rappelle qu'avant chaque 1^{er} Juillet, le SISTO doit délibérer sur le mode de financement de l'année suivante. Pour l'année 2010 il n'est pas souhaitable de changer le mode de financement ce qui est contraire à la réflexion qui suit.

Vote : A l'unanimité

Exonération de la TEOM pour les professionnels en 2010

Le choix de la TEOM retenu pour 2010 implique l'exonération de la TEOM pour les professionnels car ils sont soumis à la redevance spéciale.

Vote : A l'unanimité

Etude sur le mode de Financement

Monsieur LAURENCEAU rappelle que divers documents ont été remis lors des comités syndicaux. Depuis, il faut tenir compte de l'article 41 du projet de loi Grenelle 1 instituant le caractère obligatoire d'une tarification incitative, adopté le 16 juin 2009.

Monsieur BELLIER rappelle que le marché avec Sita Ouest se termine le 31.12.2011. L'ADEME apporte des soutiens financiers pour la mise en place d'une redevance incitative. L'engagement est définitif. Une étude d'optimisation du service est engagée dans le cadre du SEDNO.

Monsieur BELLIER présente une simulation, celle-ci a été faite en tenant compte des bases communales en appliquant des coefficients afin d'éviter une augmentation trop forte lors du passage à la redevance. Le calcul a été fait sur la base d'une collecte par semaine pour l'ensemble des Communes.

Monsieur Roncin n'est pas favorable à cette simulation car la disparité reste à l'intérieur de la commune.

Monsieur BELLIER informe que ce tableau n'est qu'une piste de réflexion et un outil de travail. Cette présentation permet de faire un comparatif dans le cadre du passage à la redevance.

Monsieur RONCIN ne souhaite pas faire de modification de calcul avant la fin du marché car à chaque changement il y aura des mécontents. Il serait souhaitable de faire le changement en une seule fois.

Monsieur JUTEAU souligne que si le changement de calcul est effectué avant la fin du marché, les foyers avec une base forte augmenteraient sur les 2 ans à venir sans changement de service.

Monsieur RONCIN s'interroge sur la légalité d'avoir des taux différents.
Monsieur BELLIER rappelle que l'agglomération d'Angers a fait le choix une commune = un taux.

Monsieur FUZELIER attire l'attention aux familles ayant de faibles revenus car elles seront pénalisées.

Monsieur BELLIER informe qu'un seuil plafond sera défini pour les familles nombreuses. La tarification au poids est abandonnée.

Monsieur BELLIER souhaite élargir la commission du Mode de financement à l'ensemble du bureau.

Sondage d'opinion

Une enquête sur un échantillon de 500 personnes du SISTO sera faite en Septembre par l'institut GetA links de Nantes. Coût de l'enquête 16 146 € TTC, financé par Eco Emballages à 50 %.

Fin de la Réunion à 22 H 30

- :- :- :- :- :-
La secrétaire,

